

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation d'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire du caporal-chef Ludovic TESTE du CIS LAVAUUR

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 11 juillet 2014, portant prolongation de la suspension d'engagement du caporal-chef Ludovic TESTE, pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2014,

VU le courrier de mise en demeure en date du 24 avril 2015 demandant au caporal-chef Ludovic TESTE de régulariser sa situation administrative,

CONSIDERANT que l'intéressé n'a pas donné suite à cette mise en demeure,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du caporal-chef Ludovic TESTE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de LAVAUUR, est résilié d'office à compter du 10 juin 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

AAI le : 20 JUL. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.